

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°212591 - 79ÈME ANNÉE

Avenue et Stèle Raymong Vergès à Saint-André Raymond Vergès, père fondateur de La Réunion moderne



Raymond Vergès est né le 15 août 1882 à Saint-Denis. Après le BAC au Lycée Leconte de Lisle en 1901, il poursuit ses études en Métropole et obtient le diplôme d'ingénieur en agronomie tropicale.

De brillantes études

A la recherche d'un premier emploi, il se voit proposer un contrat en Chine où il se consacre pendant 5 ans à former des ingénieurs locaux. De retour en France en 1912, il reprend ses études de médecine qu'il avait dû abandonner quelques années plus tôt, faute de bourse et réussit avec succès sa thèse.

Après plusieurs séjours en Chine et en Thaïlande où il exerce les fonctions de médecin et de consul de France, il est de retour définitivement à la Réunion en 1931, après 27 ans d'absence.

Médecin des pauvres

En janvier 1932, le Dr Vergès est nommé médecin à la station thermale d'Hell-bourg et pratique aussi en tant que libéral. Deux ans plus tard, il s'installe et exerce à Saint-André, tout en restant médecin de l'administration coloniale à Salazie où il est très estimé - surnommé médecin des pauvres - et élu maire en mai 1935.

Peu avant, en février 1934, compte tenu de sa grande compétence, il est nommé par le Gouverneur, Directeur du Service de Santé de la Réunion. Une époque où l'état sanitaire de l'île est plus que catastrophique.

Militant jusqu'à la fin de sa vie

En mars 1938, il est à l'initiative de la création de la Fédération des Syndicats de Fonctionnaires de La Réunion.

En mai 1944, il fonde le Journal Témoignages, « *l'organe de défense pour les sans-défense* ». En mars 1945, il fonde le CRADS (Comité Républicain d'Action Démocratique et Sociale) dont il assure la présidence et qui regroupe les progressistes de l'île, mais aussi de grandes figures de la droite libérale.

Légende de la photo : "C'est Paul Dennemont, dirigeant de la section communiste de St André, qui a écrit au Maire de la Commune pour que Raymond Vergès soit honoré. Le Maire lui a confié le soin d'ouvrir la cérémonie inaugurale."



Le CRADS triomphe aux élections municipales du 27 mai 1945, Raymond Vergès est élu Maire de Saint-Denis. Le 21 octobre 1945, il est élu député de la Réunion et réélu en juin 1951. Il est cofondateur de la loi du 19 mars 1946 abolissant le statut colonial de la Réunion, l'érigeant département français.

En novembre 1947, il crée la Section Réunionnaise du Parti Communiste Français. En 1948, il est élu Maire de Saint-André et réélu en mars 1953. Toujours en 1948, il est à l'initiative de la création de la Section Réunionnaise de l'Union des Femmes Françaises (UFF) présidée par Isnelle Amelin et qui deviendra l'UFR, en 1958. Elu conseiller général de la ville en avril 1955, il meurt le 2 juillet 1957 à Saint-André, il avait 75 ans.

Une chapelle ardente est aménagée à l'hôtel de Ville, où des milliers de personnes, ainsi que des écoliers de Saint-André accompagnés de leurs enseignants viendront lui rendre hommage.

Paul Dennemont

Brevet des collèges 2023 Des collégiens rendront leurs copies en breton

Plusieurs collégiens de la ville de Vannes vont rédiger leur examen de sciences en breton, malgré l'interdiction. Cependant, ils sont parvenus à obtenir gain de cause et verront bien leurs copies corrigées.

Plusieurs collégiens de la ville de Vannes, dans le Morbihan, avaient décidé de rédiger leur épreuve scientifique du brevet en breton. Leurs copies seront corrigées par les examinateurs selon le ministre de l'éducation, Pap N'Diaye.

Le réseau d'enseignement immersif Diwan, où les cours sont dispensés en langue bretonne, a indiqué avoir *"eu l'information, par le rectorat de l'académie de Rennes, que celui-ci a obtenu la même dérogation que celle obtenue par l'académie de Bordeaux en mars"*, a expliqué Yann Uguen, au quotidien.

« Il s'agit d'une autorisation exceptionnelle car il n'existe pas de convention permettant aux candidats à composer en breton pour une autre matière que l'histoire-géo EMC (enseignement moral et civique) », a indiqué le rectorat de Rennes à l'AFP.

En mars, le réseau immersif basque Seaska, avait obtenu du ministre de l'Éducation Pap N'Diaye la possibilité que ses collégiens rédigent leur épreuve de sciences en basque.

Alors que l'épreuve d'histoire-géographie peut être rédigée en breton, celle de mathématiques ne doit pas être composée en langue régionale dans les copies de sciences.

Cela s'explique par l'article L121-3 du Code de l'éducation qui inscrit le français comme langue de référence dans l'enseignement scolaire, et donc, les examens et les concours.

Mais il existe des exceptions pour *« l'enseignement des langues et cultures*

régionales ». Depuis 1994, deux disciplines peuvent être effectuées en langue régionale au brevet dans les écoles immersives : l'histoire-géographie (couplée avec l'enseignement moral et civique) et les mathématiques. Des correcteurs bilingues sont à chaque fois mobilisés.

Cependant, une circulaire de 2017 a offert une dérogation aux premières épreuves du brevet. Sauf pour l'épreuve de sciences, ajoutée au programme en 2018.

Les élèves de Vannes allaient se rebeller contre l'interdiction, *"pour la lutte"*, selon les mots de l'une des collégiens de Vannes, quitte à avoir une mauvaise note, faute de correction. Un acte que le président de Diwan avait qualifié de *"courageux"*.

Pour la langue basque, il existe des accords signés qui autorisent les candidats à composer en langue régionale pour d'autres disciplines comme les sciences, d'après le ministère de l'Éducation, qui précise que le breton *« ne bénéficie pas de ce cadre »*. *« Néanmoins, cette année, à titre exceptionnel, une tolérance sera observée pour l'épreuve de sciences en 2023 »*, a ajouté le ministère.

Le collectif *« Pour Que Vivent Nos Langues »* a salué cette dérogation, estimant que *« pouvoir passer les épreuves dans la langue dans laquelle les disciplines sont enseignées est un droit fondamental qui n'est pas respecté par le ministère de l'Éducation nationale »*.

Le réseau Diwan s'est félicité de cette décision. *« Nous resterons attentifs pour que cette avancée soit pérenne dans le temps et qu'elle soit inscrite dans la convention Diwan-Région-État toujours en cours de discussion »*, selon un communiqué diffusé le 3 juillet.

Le Président du Congrès du Conseil de l'Europe condamne les violences contre les élus locaux et régionaux en France

Le Président du Congrès, Leendert Verbeek, déplore et condamne l'intensification et la multiplication inquiétante de violences, agressions et menaces envers les élus locaux et régionaux constatées ces derniers jours en France.

« Depuis le 27 juin, plus de 150 mairies et bâtiments municipaux, ainsi que de nombreuses écoles et centres culturels, ont été endommagés, privant les citoyens d'un fonctionnement normal de leurs services publics.

Au nom du Congrès, j'exprime mon soutien aux élus locaux français et m'associe à l'appel de l'Association des Maires de France (AMF) à la mobilisation civique contre les violences lancé ce lundi 3 juillet.

J'exprime également ma solidarité envers la délégation française auprès du Congrès et à travers elle à toutes les autorités municipales et régionales de France, qui incarnent en première ligne la démocratie locale et travaillent quotidiennement au plus près des citoyens.

Le Congrès aura l'occasion de s'entretenir de ce sujet avec les autorités françaises dans le cadre du suivi de la charte de l'autonomie locale du 5 au 7 septembre 2023

Un débat dédié aux violences contre les élus locaux et régionaux dans les Etats membres du Conseil de l'Europe est prévu lors de la 45ème Session du Congrès en octobre. Les événements récents en France le rendent tristement d'actualité. »



Ziz azot dirèkt san niyanss, San rokonète la kolèr lé an zot, é pou kossa néna toussa kolèr-la.

Mézami, té i falé bien la kolèr l'avé dan bande kartyé La Franss épi toute lo kassé-brizé noré pa fini partéi fini par sote la mèr épi soulèv bande péi l'outre-mèr dann toute bande kartyé riské. Téi falé pars koméla sak i ariv dann in landroi dsi la tèr i propaz in pé partou. Téi falé issi ossi téi mète a kassé-brizé, konm téi falé sa i éspass ossi dann la plipar bande péi l'outre-mèr.

Biensir mi ékskiz pa, mé mi rokoné néna dann bande zévènman-la épi zot prolongasson dann l'outremer konm in sorte fatalité

Dann toussa, zot i koné i fo in prêtèks-in létinssèl i pé mète dofé dan la Plène- é lo prêtèks i pé z'ète lo krime la poliss la komète laba dan La Franss dsi Nahel in jenn nassyonalité alzèryène. I pé z'ète galman in sorte l'antrènman- dann sans sak ni apèl l'antrènman kamarade par raporte bande manifèstasson dann bande kartyé La franss, bouskilé zot ossi, par la nouvèl la mor lo jenn épi lo tro-plin la kolèr ni konstate kan lésplasyon sossyal i tarde pa arivé.

Lo prêtèks, avèk la rézon, sa la pa lo même zafèr : in prêtèks sé in l'évènman k'i ariv toudinkou, mé la rézon sa lé pli larj, dizon sé lo bande kondissyon k'i fé ké l'ésplasyon sa i ariv é li kontinyé in bon bouté tan, pars l'èr lé pankor arivé pou li arété é an parmi bande rézon, mi oi inn é sa i raporte a la kolèr dann kèr bonpé d'moune kissoi demoune la franss, la kolèr lé dan zot, konm demoune bande péi l'outre-mer la kolèr lé galman dan zot.

Dann lo bande zévènman mwin la antande in psikolog la pass dann télé bande zoinalist téi roproush ali son toléranss vizavi bande kassèr é li la réponde : sanm pou li, toute bande zésplikasson rassyonèl i sèrv arien pou ésplike bande zévènman kan la popilassyon néna la kolèr dann kèr é sa sé in n'afèr lé pa possbi bien éspliké, lé pa possib non pli kal alia-tan.

Astèr pou anparl sak i spass issi la Rényon :

Bonpé Rényoné k'i viv dan la mizèr, k'i viv san in grin lésespoir é k'i bingn par la fors dé shoz dann in klima ni pé apèl sa négatif, antouléka pa konpatib avèk in sossyété passifyé- in sossyété i viv vrèman dan la pé, é i fo bien dir opliss i sava, opliss ni éloign par rapor a sa.

Kissa i pé dir amwin kan i di néna 120000 pèrsone k'i viv dan la mizèr épi karante pour san dann la povreté, épi dis pour san la popilasson i viv dann l'ézanss si lé pa dann l'opilanss si in sityasson konmsa néna poin lo risk lésplasyon...

Kissa i pé dir amwin sak ni pé apèl la klass moyène plizanpli ékrazé dann la sossyété, si sa i azoute pa ankor in pé avèk lo risk d'in lésplasyon. Kissa i pé dir amwin si la kolèr lé dann in gran mazorité d'moune sa i konstityé pa bande kondission- dirél=kssion l'ésplasyonni vé, ni vé pa- pou lésplasyon.

A bon antandèr, salu !

Justin

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR. RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

74ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433